

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Date de la convocation : 20 mars 2018
Séance du Conseil Municipal : 26 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de Mme Véronique BESSE, Maire.

Présents : Véronique BESSE - Roger BRIAND - Jean-Marie GIRARD - Rita BOSSARD - Jean-Yves MERLET - Angélique REMIGEREAU - Patrice BOUANCHEAU - Odile PINEAU - Jean-Marie GRIMAUD - Estelle SIAUDEAU - Stéphane RAYNAUD - Julien MORAND - Marie-Annick MENANTEAU - Maryvonne GUERIN - Aurélie BILLAUD - Jean-Marie RAUTUREAU - Manuella LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Cécile GRIMPRET - Christophe VERONNEAU - Isabelle CHARRIER FONTENIT - Christophe GABORIEAU - Yannick MAUDET - Laurence MARTINEAU - Dominique GIRARD - Alain ROY - Françoise LERAY - Thierry COUGNAUD - Thierry COUSSEAU - Patricia CRAVIC

Excusés : Joseph CHEVALLEREAU - Pierrick THOMAS - Yannick PENTECOUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la question 1

APPEL ET ENONCE DES POUVOIRS

Joseph CHEVALLEREAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Yannick PENTECOUTEAU donne pouvoir à Alain ROY

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Laurence MARTINEAU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :
- a approuvé le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 février 2018

SEANCE :

Préambule de Mme le Maire

Elle rappelle que ce Conseil Municipal extraordinaire est consacré uniquement au cinéma, avec la présentation de trois délibérations.

Elle précise que ce projet avance puisque, en séance, sera désigné l'architecte.

Mme le Maire, tient à souligner que, conformément à la promesse de campagne, ce cinéma de 5 salles, verra le jour aux Herbiers d'ici quelques mois. Elle ajoute que, malgré les excellents résultats de l'Association Grand Ecran, les Herbiers, troisième ville de Vendée, ne peut plus se contenter d'un cinéma avec une seule salle ; l'affluence estimée dans ce nouvel équipement le prouve. Ce cinéma multi-salles aux Herbiers, est une garantie de rayonnement de la Ville. Depuis le début du projet la Ville des Herbiers a tenu à associer l'association Grand Ecran qui a été retenue comme délégataire. Elle précise qu'avec ce cinéma, l'association pourra poursuivre son excellent travail et certainement

se développer puisque l'activité sera multipliée, cette perspective ravit certainement les nombreux bénévoles de l'association.

Mme le Maire propose de présenter le projet de délibération n°1 et de laisser la parole ensuite à M. LOIZEAU, Directeur Général Adjoint, pour présenter le projet retenu.

1- MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE AUX HERBIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Arrivée de Roger BRIAND

Par délibération n°13 du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour assurer l'aménagement, la gestion et l'exploitation du complexe cinématographique des Herbiers.

Au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre, par délibération n°1 du 20 mars 2017, l'ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ÉCRAN a été choisie comme délégataire de l'aménagement et de l'exploitation du futur cinéma des HERBIERS.

Par délibération n°25 du 24 avril 2017, le Conseil municipal a notamment, décidé la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune des Herbiers et l'Association de gestion du Cinéma Grand Ecran, la Commune des Herbiers étant désignée coordonnateur, a approuvé le programme technique et fonctionnel, ainsi que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, et décidé le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, le programme de l'opération définit le projet dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Le nouveau complexe cinématographique sera construit dans la zone de la Tibourgère en plein développement urbain, proche du centre-ville et visible depuis l'avenue de la Maine. Il s'appuiera sur une ancienne grange à rénover en tout ou partie, entre l'avenue de la Tibourgère et la rue de la Ferme.

Le projet immobilier aura une superficie à construire de 2 400 m² SHON composée des principaux espaces suivants :

- accueil des publics (575 m²) : hall, espace foyer, comptoirs billetterie-confiserie, sanitaires,
- 5 salles de cinéma totalisant 760 fauteuils (1 539 m² compris cabines de projection) : salle 1 de 300 fauteuils, salle 2 de 180 fauteuils, salle 3 de 110 fauteuils, salle 4 de 90 fauteuils, salle 5 de 80 fauteuils,
- locaux de services (69 m²) : rangement, entretien ménage,
- espaces administratifs (119 m²) : bureaux, salle de réunion,
- locaux techniques (98 m²) : TGBT, chaufferie, CTA,

Les principales exigences du programme sont les suivantes :

- haut niveau qualitatif sur le plan architectural : intégration dans le site, façades visibles depuis l'avenue de la Maine, harmonie des volumes et choix des matériaux,
- fonctionnalité primordiale du hall d'accueil en termes d'organisation et de distribution : hall spacieux et convivial, implantation judicieuse des comptoirs caisses et points de contrôle,
- qualité optimale des salles dont 2 salles dites Premium et confort des spectateurs,
- équipement performant sur le plan de la qualité environnementale.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux au stade Programme par le groupement de commandes s'élève à 3 720 000 € HT (estimation avril 2017) répartie à hauteur de 2 560 000 € HT pour la Commune des Herbiers (le clos et le couvert et environ 2/3 des fluides) et 1 160 000 € HT pour l'Association de gestion du Cinéma Grand Ecran (le second œuvre et environ 1/3 des fluides). Au global, en additionnant le coût des matériels cinématographiques, les honoraires et frais divers, le coût supporté par la Commune est bien conforme à la participation estimée dans le cahier des charges initial de la DSP et représente environ 55% de l'investissement soit 45% pour l'ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ÉCRAN.

Elle ne comprend pas les aménagements extérieurs de voirie, stationnement, parvis, cheminement et espaces verts qui seront réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement de la zone de la Tibourgère, le raccordement à la chaufferie bois, ainsi que les matériels cinématographiques (fauteuils, équipements de projection numériques, écrans, sonorisation et éclairage...) pris en charge directement par l'Association de gestion du cinéma Grand Ecran et estimés à 780 000 € HT.

Suite à l'avis de concours du 18 juillet 2017 relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction du nouveau complexe cinématographique, 51 dossiers de candidatures ont été déposés dans le délai imparti, soit avant le 7 septembre 2017 à 12h00. Suite à l'ouverture des plis, il a été constaté que, sur les 51 dossiers de candidatures :

- 40 dossiers sont complets / Equipes recevables,
- 9 dossiers sont incomplets sur le plan administratif / Equipes irrecevables,
- 2 dossiers sont incomplets et non conformes / Equipes irrecevables.

Le jury de concours du 11 octobre 2017 a rejeté les 11 candidatures irrecevables, puis a examiné les 40 candidatures recevables. Suite à leur analyse, le jury a proposé que les trois candidats suivants soient admis à concourir :

- Equipe n°17 composée de **TRACE ARCHITECTES** (Architecte mandataire et BET Scénographe), OLCAP (Architecte associé), INGEROP (Economiste de la construction, BET Structures, BET Fluides, SSI), DIAGOBAT (BET Acoustique), ECB (OPC) ;
- Equipe n°27 composée d'**ARCHITECTURE BLANCHARD MARSAULT PONDEVIE** (Architecte mandataire, Economiste de la construction et OPC), IDES (BET Structures), KYPSELI (BET Fluides, HQE et SSI), SERdb (BET Acoustique), XNS (BET Scénographe) ;
- Equipe n°42 composée de **GILBERT LONG ARCHITECTURES** (Architecte mandataire et BET Scénographe), BECRI SAS (Economiste de la construction), TEC.CO (BET Structures), INNOVATION FLUIDES SARL (BET Fluides et SSI), ECKEA (BET Acoustique), CIB (OPC).

Les trois concurrents ont remis leurs prestations avant le 17 janvier 2018 à 12h00 comme le prévoyait le règlement du concours.

Le jury de concours s'est réuni le 14 février 2018 afin de procéder à l'examen des offres des 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir. Les critères de choix et de classement des offres prévus par l'avis de concours et le règlement de concours étaient les suivants :

- Valeur technique du projet appréciée quant à l'adéquation du projet aux besoins et aux exigences du programme et quant au niveau de fonctionnalités des équipements proposés, respect des délais.
- Qualité architecturale du projet appréciée quant à la perception extérieure du bâtiment, quant à son insertion dans le site et quant aux traitements des espaces intérieurs.
- Compatibilité de l'estimation du coût des travaux du projet appréciée eu égard à la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le jury de concours, a émis un avis motivé et proposé de classer les projets de la manière suivante :

- 1 - Projet de l'équipe C
- 2 - Projet de l'équipe A
- 3 - Projet de l'équipe B

Il a proposé de désigner l'équipe C lauréate du concours et proposé le versement du montant des indemnités pour chaque concurrent, soit 27 000 € TTC. Puis l'anonymat a été levé.

Par procès-verbal du 19 février 2018, le Pouvoir Adjudicateur en la personne de Mme Le Maire a décidé de désigner le lauréat du concours, il s'agit du projet de l'équipe C, correspondant au groupement composé des membres suivants : **TRACE ARCHITECTES** (Architecte mandataire et BET Scénographe), **OLCAP** (Architecte associé), **INGEROP** (Economiste de la construction, BET Structures, BET Fluides, SSI), **DIAGOBAT** (BET Acoustique), **ECB** (OPC).

A l'issue de la négociation, le montant du forfait provisoire de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 555 000,00 € HT, dont 355 000,00 € HT pour la ville des Herbiers, l'autre part de 200 000,00 € HT étant prise en charge par l'Association de gestion du cinéma Grand Ecran.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes réunie le 16 mars 2018 a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau complexe cinématographique aux Herbiers au groupement composé de **TRACE ARCHITECTES** (Architecte mandataire et BET Scénographe), **OLCAP** (Architecte associé), **INGEROP** (Economiste de la construction, BET Structures, BET Fluides, SSI), **DIAGOBAT** (BET Acoustique), **ECB** (OPC) pour un forfait provisoire de rémunération de à 555 000,00 € HT, dont 355 000,00 € HT pour la ville des Herbiers, l'autre part de 200 000,00 € HT étant prise en charge par l'Association de gestion du cinéma Grand Ecran.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ledit marché.

Mme le Maire laisse la parole à Luc LOIZEAU, Directeur Général Adjoint, chargé des services techniques, pour présenter l'esquisse de **TRACE ARCHITECTES** et les motivations de ce choix.

Arrivée de Thierry COUGNAUD puis de Cécile GRIMPRET

Présentation de Luc LOIZEAU







Vue sur la façade principale depuis le parc

« À travers le jeu des lignes droites et de reflets directs, les lignes verticales du verre délimitent un fond qui apparaît comme à l'horizon lumineuse d'un lieu où la qualité de la pollution de l'image cinématographique »



Vue sur le hall d'entrée et la grange

« Tout son haut plafond en bois clair, regardé de haut par ses grandes colonnes en bois qui soutiennent et articulent ses fonctions »



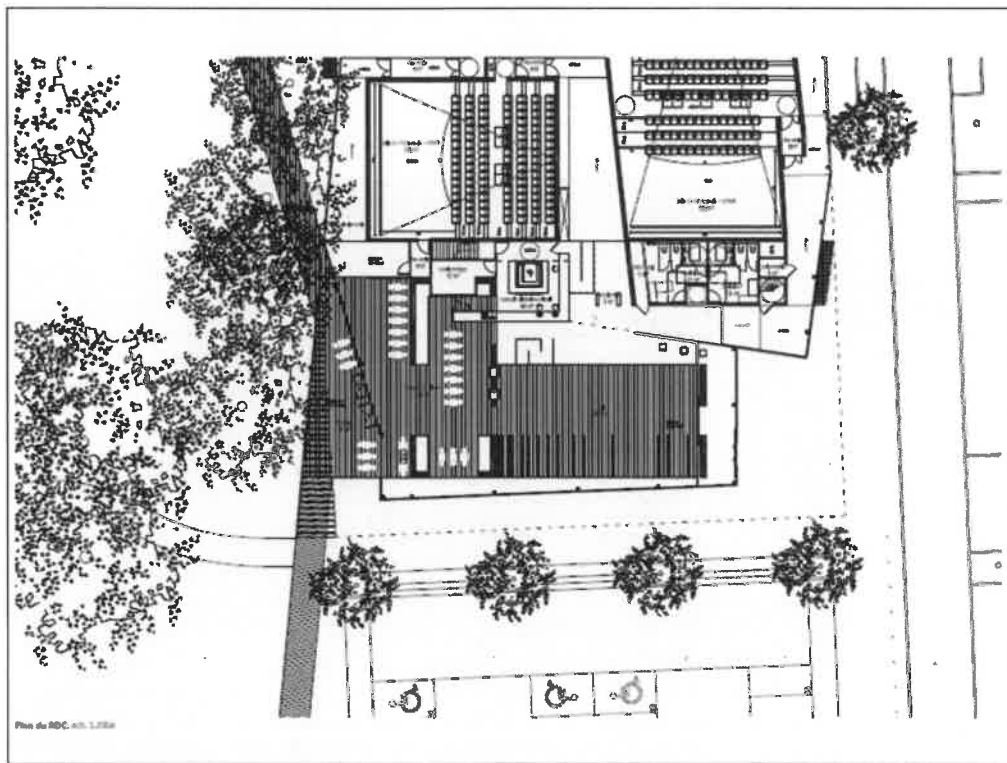
Vue depuis le parvis du cinéma

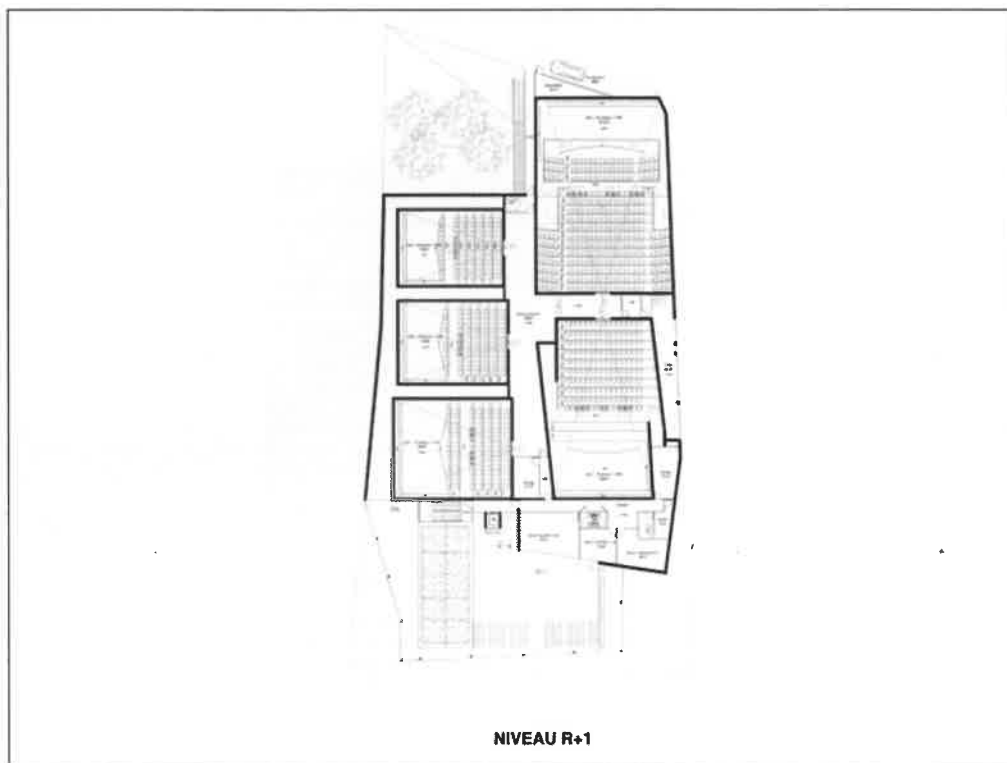
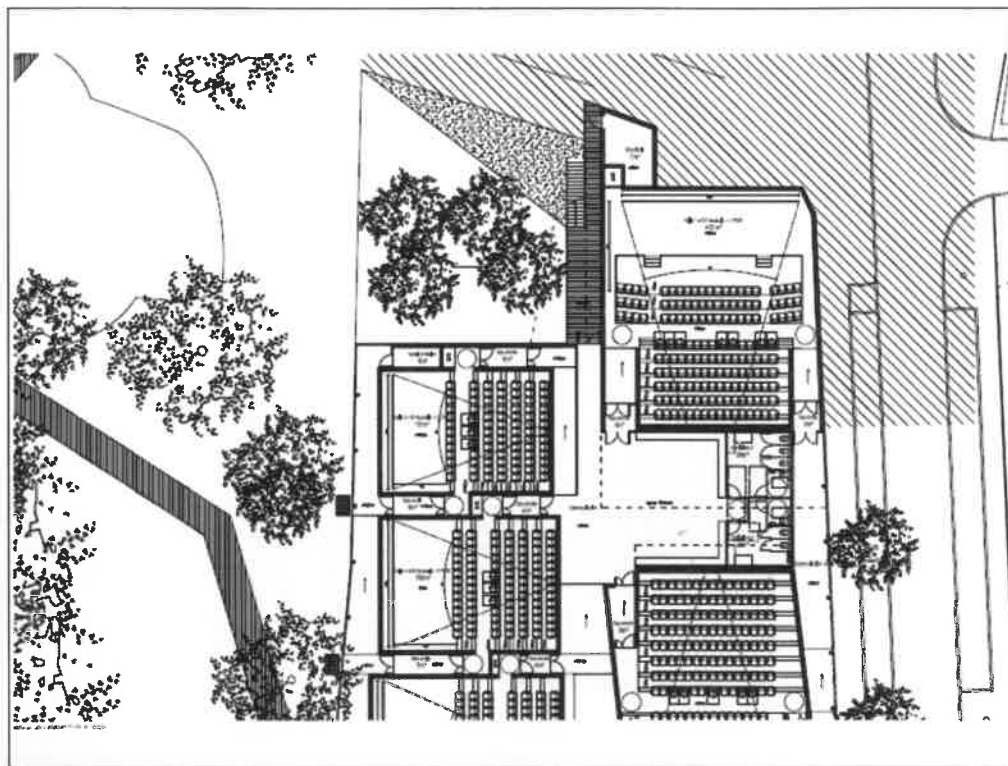
« La nouvelle cinémathèque s'inscrit dans une zone d'habitat existante et se situe dans un rapport très étroit avec l'habitat et le quartier »

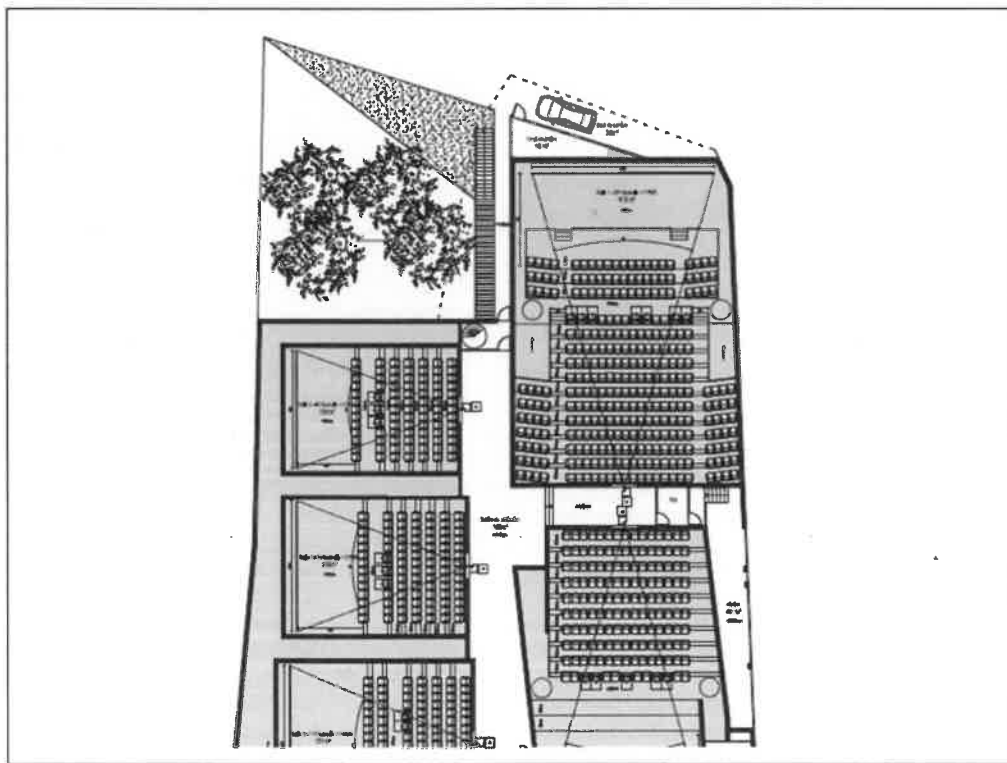
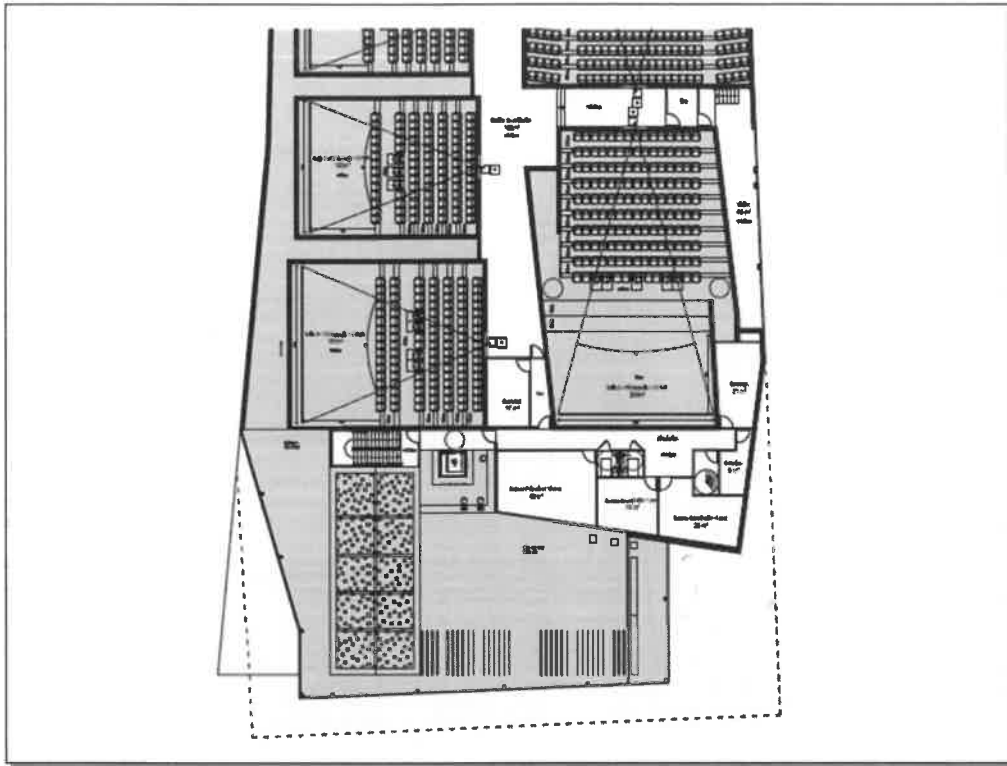


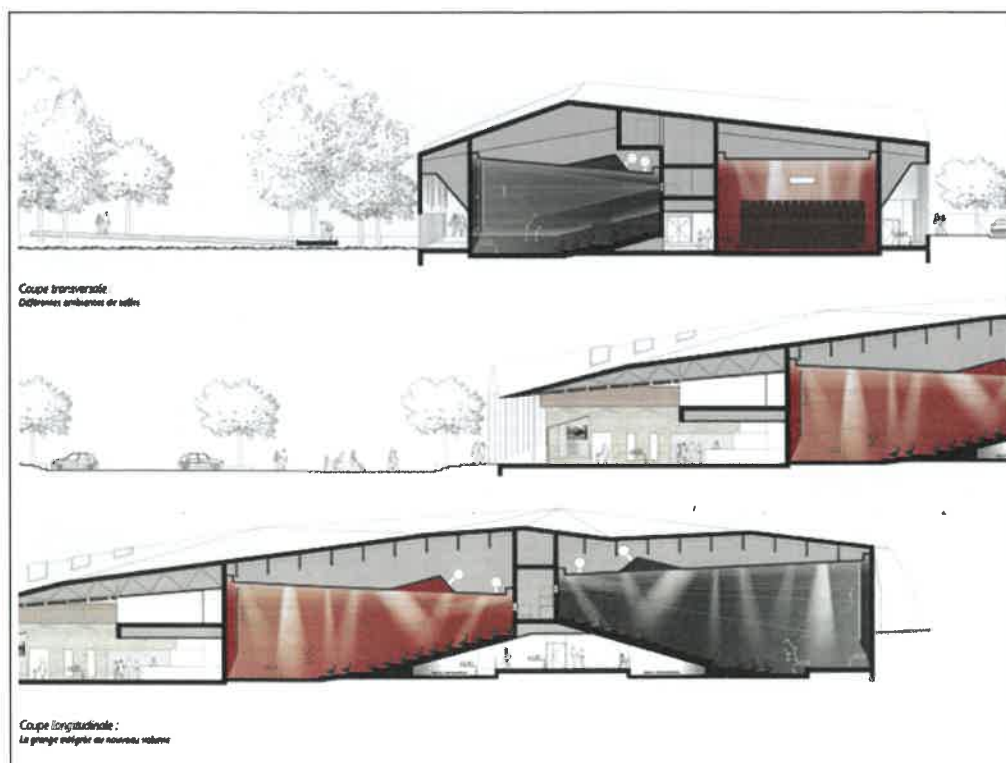
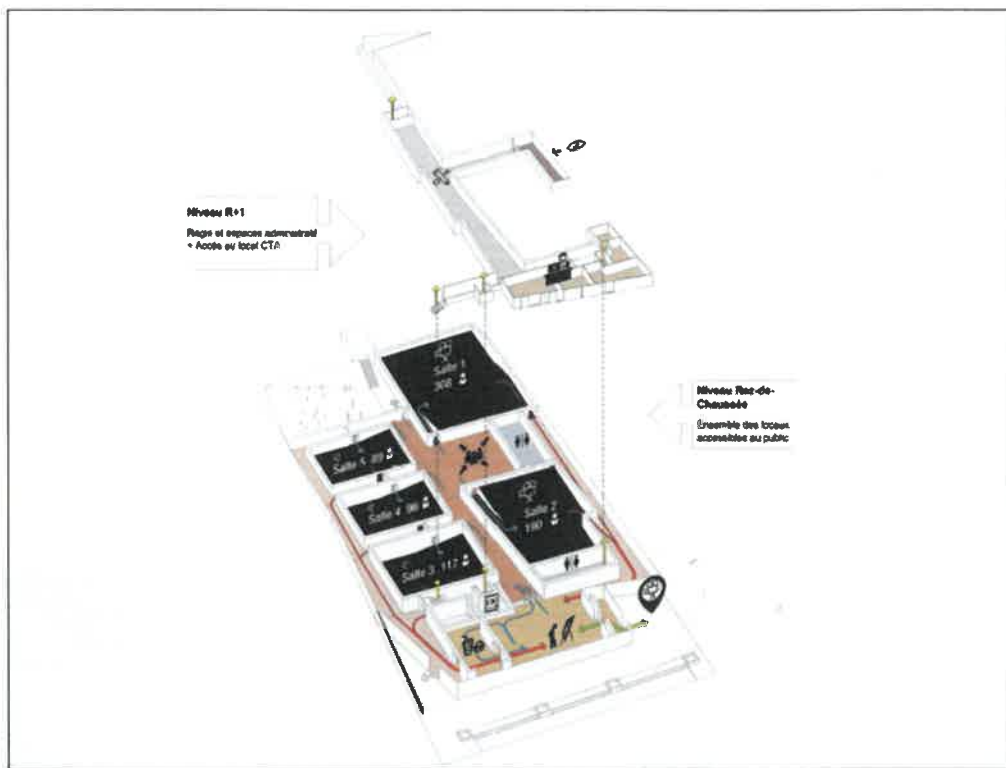
Vue dans la grande salle de 300 places

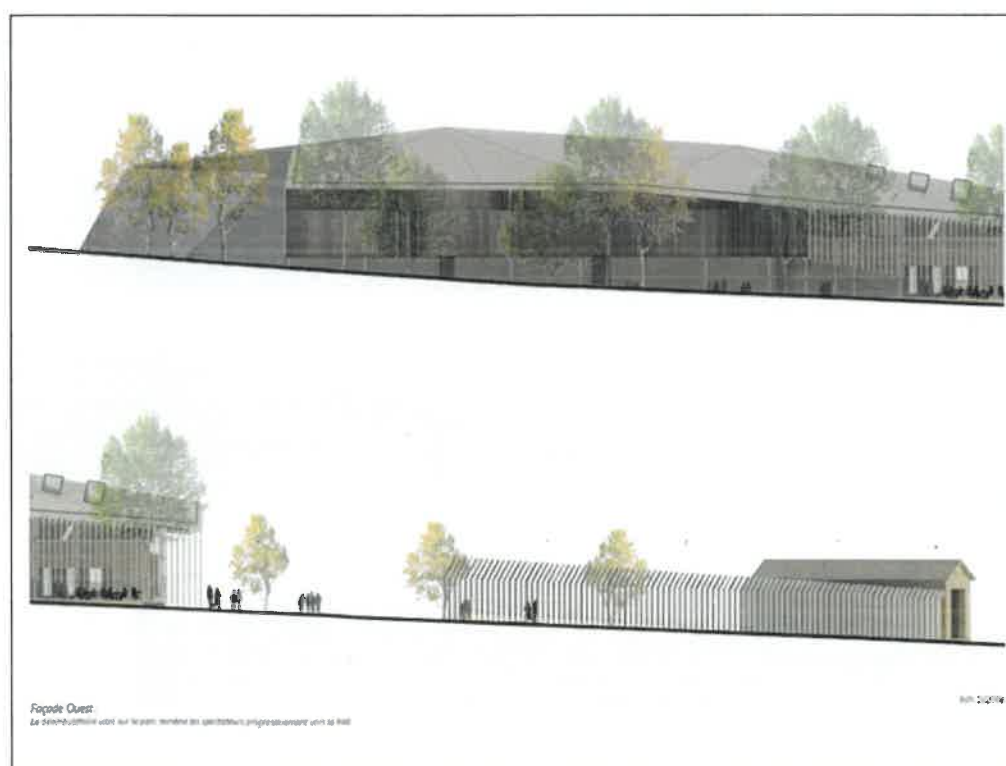
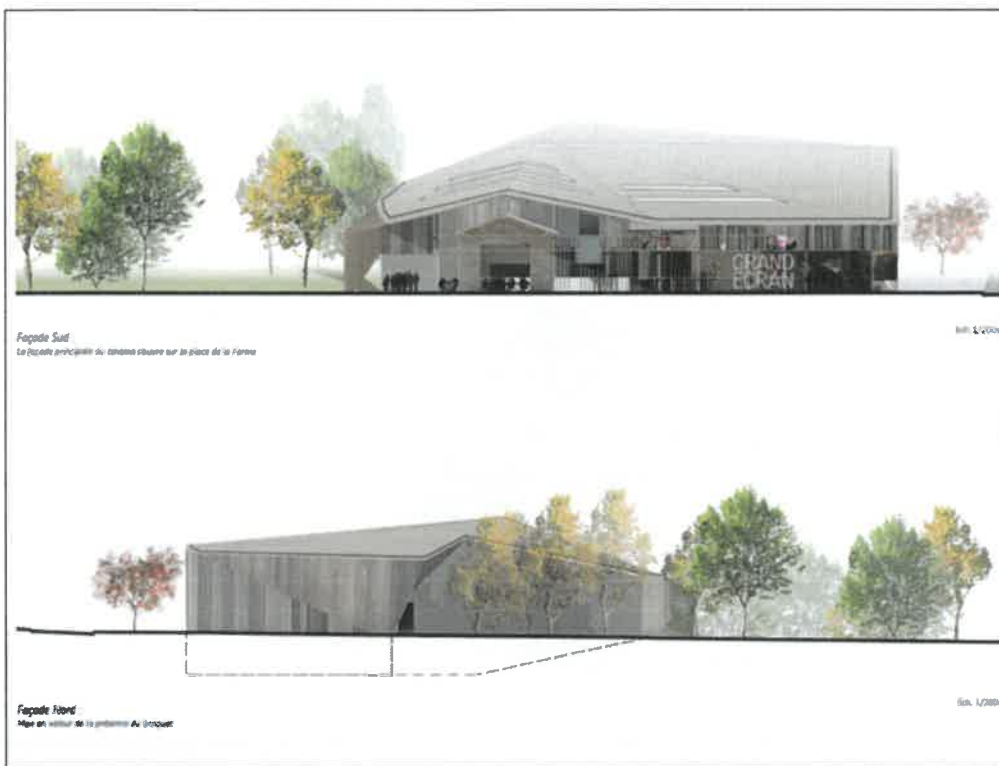
« Les effets lumineux, les effets sonores, les effets scéniques et les effets scéniques de l'habitat du quartier »













Intervention de Jean-Marie RAUTUREAU

Concernant la sécurité des lieux, il souhaite savoir comment s'organise la sortie des personnes dans le bâtiment.

Intervention de Luc LOIZEAU

Il rappelle que, pour tout établissement recevant du public et dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire, la commission de sécurité et d'accessibilité sera consultée. Cela a déjà été pris en compte au niveau des esquisses puisque l'établissement est de plain-pied et toutes les salles disposent d'une entrée et d'une sortie.

Intervention de Mme le Maire

Elle précise que ce projet a été voté à l'unanimité moins une voix.

Intervention de Luc LOIZEAU

A la demande de Rita BOSSARD, Luc LOIZEAU présente ce qui a été prévu pour le handicap. Il explique que pour les malentendants, il y aura des boucles sonores. Le hall et les larges couloirs permettront aux personnes à mobilité réduite de se déplacer aisément. De plus, il convient de noter que les places à destination des personnes à mobilité réduite seront intégrées à la salle parmi les autres sièges.

Intervention de Mme le Maire

Elle rappelle que la zone d'influence cinématographique établie par le cabinet Vuillaume est estimée aux alentours de 110 000 à 145 000 personnes, soit environ 20 minutes autour des Herbiers. Le nombre de places de parking prévu et un accès facilité au cinéma expliquent notamment cette estimation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes en date du 3 juillet 2017 et son avenant n°1 en date du 22 décembre 2017,
Vu les délibérations du Conseil municipal n°13 du 27 juin 2016, n°1 du 20 mars 2017, n°25 du 24 avril 2017, n°21 du 11 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 13 mars 2018,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2018,
Vu l'exposé qui précède,
Vu le rapport de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (*Françoise LERAY ne prend pas part au vote*)

- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres et approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé de TRACE ARCHITECTES (Architecte mandataire et BET Scénographe), OLCAP (Architecte associé), INGEROP (Economiste de la construction, BET Structures, BET Fluides, SSI), DIAGOBAT (BET Acoustique), ECB (OPC) pour un forfait provisoire de rémunération de 555 000,00 € HT, dont 355 000,00 € HT pour la ville des Herbiers, l'autre part de 200 000,00 € HT étant prise en charge par l'Association de gestion du cinéma Grand Ecran,
- autorise Mme le Maire ou le Premier Adjoint, à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution,
- autorise Mme le Maire ou le Premier Adjoint, à verser les indemnités suivantes : 27 000 € TTC aux trois équipes concurrentes, sachant que pour l'équipe lauréate, cette indemnité constitue une avance sur sa rémunération au titre du marché de maîtrise d'œuvre.

2- PROJET D'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE SUR LA ZONE DE LA TIBOURGERE : CONVENTION DE MUTUALISATION DE PARKING

Dans le cadre du projet de construction du complexe cinématographique sur le site de La Tibourgère, la Ville doit créer environ 250 emplacements de stationnement, suivant le nombre de sièges de spectateurs envisagés.

Afin de limiter la consommation d'espaces dédiés au stationnement et optimiser l'usage des emplacements existants compte tenu des périodes d'ouverture des commerces existants et du futur complexe cinématographique, la Ville envisage la mutualisation du parking situé au sud-ouest de la zone d'activités de La Tibourgère. L'Association syndicale libre de CAP Nord, propriétaire, a accepté de mettre à disposition de la Ville 150 places mutualisées (terrains cadastrés section XD 317 et 398 affectés au stationnement, soit 369 emplacements).

Une convention définissant les droits et obligations de la Ville et de l'Association précise les engagements suivants :

- l'Association prendra en charge l'entretien régulier du parking ainsi que les réparations éventuelles des dommages causés par les usagers / tiers ou dus à des événements extérieurs à l'intervention de la Ville,
- l'Association prendra en charge financièrement les travaux d'amélioration de l'accessibilité au parking devenus nécessaires,
- les lieux sont mis à disposition de la Ville à titre gracieux,
- prise d'effet : à compter du jour où l'arrêté d'ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public est rendu exécutoire,
- durée : 25 ans avec possibilité de résiliation de l'une ou l'autre des parties au terme d'un délai de 20 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 1 du 20 mars 2017 portant approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un nouveau complexe cinématographique,
Vu la délibération n° 1 du 26 mars 2018 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe cinématographique aux Herbiers,
Vu l'accord de l'association syndicale libre de CAP Nord Les Herbiers,
Vu l'avis favorable de la commission Culture du 13 mars 2018,
Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- accepte la mise à disposition à son profit d'une portion des terrains cadastrés section XD 317 et 398 affectés au stationnement, soit 150 emplacements pour véhicules,
- décide de conclure une convention à cet effet avec le propriétaire, l'association syndicale libre de CAP Nord Les Herbiers, selon les modalités et conditions précisées ci-dessus et autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à la signer.

3- AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER AUPRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE (CDACi) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Pour rappel, la Ville des Herbiers est propriétaire d'un cinéma mono-écran en centre-ville, géré par l'association Grand Ecran. Après avoir fait le constat des limites de l'équipement existant et de l'impossibilité d'étendre le bâtiment en centre-ville, une étude de faisabilité a été réalisée en 2015 confirmant l'opportunité de la création d'un complexe de 5 salles pour une capacité d'environ 700 fauteuils. A l'issue de l'ouverture du complexe cinématographique, la Ville réorientera ce cinéma mono-écran vers un usage de salle de spectacle dans le cadre de sa programmation culturelle et à des fins de location pour des événements non-cinématographiques. Dans ce but, la commune a fait l'acquisition en 2017 d'un bâtiment attenant afin d'y installer des loges, des espaces techniques et de répétitions. Les travaux de réhabilitation seront programmés après l'installation de l'association exploitante dans le nouveau complexe.

Par délibération n°13 du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour assurer l'aménagement, la gestion et l'exploitation du complexe cinématographique des Herbiers.

Au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre, par délibération n°1 du 20 mars 2017, l'ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ÉCRAN a été choisie comme délégataire de l'aménagement et l'exploitation du futur cinéma des HERBIERS.

Il a été convenu entre la Ville et le Délégataire de la création d'un complexe cinématographique de 760 fauteuils environ, répartis en cinq salles, de 2500 m² de SHON environ, sur le site de la Tibourgère, quartier en cours d'aménagement par la société d'économie mixte ORYON, mandatée par la Ville dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, le délégataire aura en charge notamment :

- La réalisation de travaux d'aménagement intérieur
- L'équipement du cinéma en matériel de projection et sonorisation
- L'exploitation et l'entretien du cinéma.

Dans cette perspective, la commune des Herbiers assure la construction d'un immeuble nu, lequel sera mis à disposition du délégataire en vue, par ses soins et à sa charge, de la réalisation des travaux d'aménagement et de l'acquisition des équipements nécessaires à l'exploitation du cinéma.

Pour assurer une cohérence d'ensemble dans la construction du complexe cinématographique, les cocontractants ont décidé de constituer un groupement de commandes, au sens de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin, d'une part, de choisir un architecte qui se verra confier la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'équipement, étant précisé que ses missions seront bien distinctes et distinguées pour l'un et l'autre des maîtres d'ouvrage et, d'autre part, de réaliser certains travaux présentant un degré relatif de connexité.

Par courrier en date du 27 avril 2017, M. Sébastien BONNET, en sa qualité de Directeur d'ORYON, Société d'Economie Mixte, aménageur de la ZAC de la Tibourgère, propriétaire des parcelles XD 556p, 441p, 468p, 484p, 486p, 496p, 497p, 498p, 499p constituant l'emprise du projet de complexe cinématographique, a autorisé la Ville des Herbiers à déposer tous dossiers relatifs au montage du projet.

Dans le cadre de l'implantation du complexe dans la ZAC de la Tibourgère, la SEM ORYON réaménagera le parvis existant afin d'y disposer de 30 places de stationnements et créera un parking de 80 places de stationnement à proximité immédiate du cinéma, qui viendront s'ajouter aux 50 places de stationnement public de la rue de la ferme. Afin d'optimiser l'usage des parkings existants, une convention est envisagée avec l'association syndicale CAP Nord (commerces situés au sud-ouest de la zone) portant sur l'usage de 150 emplacements de stationnement. L'ensemble de ces aménagements et conventionnement portera les places de stationnement pour le projet de multiplexe à 310 emplacements sur les 250 nécessaires au vu du nombre de fauteuils envisagés et dans un périmètre de 300 mètres autour du cinéma.

S'agissant de la création d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles avec plus de 300 places et résultant d'une construction nouvelle, le projet de complexe cinématographique des Herbiers est soumis à autorisation.

La commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) examine les demandes d'aménagement cinématographique ayant en effet pour objet :

- La création d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et plus de 300 places, résultant soit d'une construction nouvelle, soit de la transformation d'un immeuble existant ;
- L'extension d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et ayant déjà atteint le seuil de 300 places ou devant le dépasser par la réalisation du projet, à l'exception des extensions représentant moins de 30 % des places existantes et s'effectuant plus de cinq ans après la mise en exploitation ou la dernière extension ;
- L'extension d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et ayant déjà atteint le seuil de 1 500 places ou devant le dépasser par la réalisation du projet ;
- L'extension d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant déjà huit salles au moins ou devant dépasser ce seuil par la réalisation du projet ;
- La réouverture au public, sur le même emplacement, d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et plus de 300 places et dont les locaux ont cessé d'être exploités pendant deux années consécutives.

La CDACi est constituée par arrêté préfectoral. Elle est composée du Préfet de la Vendée, de 5 élus locaux, dont le maire de la commune d'implantation, de trois personnalités qualifiées en matériel de distribution et d'exploitation cinématographique, de développement durable et d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la création du complexe cinématographique de 760 places environ, réparties en 5 salles, initiée par la Ville des Herbiers, il convient maintenant d'obtenir l'autorisation de la Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) de la Vendée.

Ainsi, le conseil municipal est invité à autoriser Mme le Maire à déposer ledit dossier auprès de la CDACi.

Intervention de Mme le Maire

Elle rappelle que la Ville des Herbiers est accompagnée par le cabinet Vuillaume pour préparer ce dossier. La commission CDACi a deux mois pour donner son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Cinéma et de l'image animée, en particulier les articles L.212-6 et suivants,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes en date du 3 juillet 2017 et son avenant n°1 en date du 22 décembre 2017,

Vu les délibérations du Conseil municipal n°13 du 27 juin 2016, n°1 du 20 mars 2017, n°25 du 24 avril 2017, n°21 du 11 décembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°1 du 26 mars 2018 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau complexe cinématographique aux Herbiers,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 13 mars 2018,

Vu l'exposé qui précède,

Vu le rapport de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- autorise Mme le Maire à déposer le dossier de demande d'autorisation d'aménagement cinématographique auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi) de la Vendée ;
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2017 PAR LA VILLE DES HERBIERS

I. MARCHÉS DE TRAVAUX						
A) <u>Marchés de 20 000,00</u> <u>€ HT à 89 999,99 € HT</u>						
N° du marché	Intitulé du marché	Intitulé du lot	Nom et code postal de l'attributaire	Montant du marché HT	Durée du marché	Date de notification
2016.28	Travaux de mise en conformité de bâtiments communaux (Chauffage, électricité et ventilation) - Salle du Lavoir et	Lot 2 : Electricité Salle du Lavoir	OUVRARD BATIMENT - 85500 LES HERBIERS	28 000,00 €		05/01/2017

	Château Bousseau					
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 1 : Terrassements / VRD / Abords	BOUCHET Francis et Fils - 49340 VEZINS	23 594,94 €		06/02/2017
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 6 : Menuiseries intérieures bois / plafonds	MARTINEAU Yannick - 85500 LES HERBIERS	30 818,62 €		06/02/2017
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 7 : Carrelage / Peinture	JOBARD Alain - 85130 LA VERRIE	53 215,32 €		06/02/2017
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 8 : Electricité	BREGON MAUDET - 85500 LES HERBIERS	52 569,28 €		06/02/2017
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 9 : Plomberie / Chauffage / Ventilation	GAILLARD - SITEC - 85500 LES HERBIERS	39 087,51 €		06/02/2017
2017.08	Travaux pour la réalisation de l'assainissement des eaux usées du Village de la Goupillière	Lot 1 : Construction d'une unité de traitement des eaux usées du village de la Goupillière	CHARPENTIER TP - 85140 ESSARTS EN BOCAGE	52 855,00 €		05/04/2017
2017.08	Travaux pour la réalisation de l'assainissement des eaux usées du Village de la Goupillière	Lot 2 : Construction du poste de refoulement du Village de la	BONNEAU ASSAINISSEMENT 6 85610 CUGAND	27 480,00 €		06/04/2017

		Goupillère				
2017.09	Travaux d'entretien des bâtiments - Remplacement des menuiseries extérieures	Lot 1 : Ancien Hôtel de Ville	BPO OUVERTURES - 85700 POUZAUGES	81 951,50 €		12/04/2017
2017.12	Travaux d'entretien du Centre d'Activité - Remplacement des menuiseries aluminium et des stores - Dépose et évacuation du rideau métallique	Lot unique	SERRURERIE LUCONNAISE - 85403 LUCON	84 754,00 €		12/05/2017
2017.15	Travaux d'entretien des bâtiments - Ecoles Jacques Prévert et Françoise Dolto	Lot 4 : Plafonds suspendus	VINET HOLDING - 85600 SAINT HILAIRE DE LOULAY	20 927,30 €		12/06/2017
2017.15	Travaux d'entretien des bâtiments - Ecoles Jacques Prévert et Françoise Dolto	Lot 5 : Peinture et sols souples	JOBARD Alain - 85130 LA VERRIE	32 741,02 €		14/06/2017
2017.17	Travaux d'économie d'énergie et de rafraichissement des locaux de l'espace Herbauges	Lot 2 : Electricité courants faibles	JULIOT - 85140 SAINTE FLORENCE	61 879,97 €		10/07/2017
2017.17	Travaux d'économie d'énergie et de rafraichissement des locaux de l'espace Herbauges	Lot 5 : Peinture - Revêtements muraux	JOBARD Alain - 85130 LA VERRIE	25 379,37 €		10/07/2017
2017.20	Travaux de transformation d'un terrain de football stabilisé en plaine de jeux en gazon synthétique au Stade Massabielle	Lot 2 : Mur de soutènement en gabions	SPORTINGSOLS - 85250 SAINT FULGENT	22 670,00 €		24/07/2017
2017.22	Travaux pour la réhabilitation des collecteurs par chemisage de la Place du Petit Bourg	Lot unique	ATLANTIQUE REHABILITATION - 44119 GRANDSCHAMPS DES FONTAINES	57 290,00 €		30/08/2017

B) Marchés de 90 000,00

€ HT à 5 224 999,99 € HT

N° du marché	Désignation du marché	Intitulé du lot	Nom et code postal de l'attributaire	Montant du marché HT	Durée du marché	Date de notification
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 2 : Gros œuvre	SCBM - 85500 LES HERBIERS	184 500,00 €		06/02/2017
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 3 : Charpente métallique	CMB - 85120 LA TARDIERE	103 900,00 €		03/03/2017
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 4 : Couverture Etanchéité	BATITECH - 49300 CHOLET	90 960,06 €		03/03/2017
2017.02	Travaux pour la restructuration et l'extension de la salle de gymnastique au gymnase de l'Etendue aux Herbiers	Lot 5 : Bardage métallique / Métallerie	CMB - 85120 LA TARDIERE	237 000,00 €		03/03/2017
2017.05	Travaux d'aménagement de la RD23 - Rue de Beaurepaire	Lot 1 : Voirie Réseaux divers	CHARPENTIER TP - 85140 ESSARTS EN BOCAGE	269 767,00 €		03/03/2017
2017.17	Travaux d'économie d'énergie et de rafraichissement des locaux de l'espace Herbauges	Lot 1 : Chauffage - ventilation	BREGEON MAUDET - 85500 LES HERBIERS	214 874,40 €		08/07/2017
2017.17	Travaux d'économie d'énergie et de rafraichissement des locaux de l'espace Herbauges	Lot 3 : Plafonds suspendus	VINET HOLDING - 85600 SAINT HILAIRE DE LOULAY	151 412,20 €		10/07/2017
2017.20	Marché de travaux de transformation d'un terrain de	Lot 1 : Terrain synthétique	SPORTINGSOLS - 85250 SAINT FULGENT	292 392,50 €		24/07/2017

	football stabilisé en plaine de jeux en gazon synthétique au Stade Massabielle					
2017.29	Travaux de création et de réparation sur les réseaux d'assainissement - Accord-cadre à émission de bons de commande	Lot unique	CHARPENTIER TP - 85140 ESSARTS EN BOCAGE	Mini annuel : 150 000 € Maxi annuel : 700 000 €	du 01/01/2018 au 31/12/2018 reconductible 3 x 1 an	26/12/2017
C) <u>Marchés à partir de 5 225 000,00 € HT</u> Néant						

II. MARCHÉS DE FOURNITURES

A) Marchés de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

N° du marché	Désignation du marché	Intitulé du lot	Nom et code postal de l'attributaire	Montant du marché HT	Durée du marché	Date de notification
2017.04	Fourniture et pose d'un sanitaire public de type cabine préfabriquée	Lot unique	SAGELEC - 44154 ANCENIS	44 424,24 €		01/03/2017
2017.11	Fourniture de produits d'entretien - Accord cadre avec émission de BDC - Groupement de commandes	Lot 7 : Consommables cuisine et art de la table	DESLANDES - 85403 LUCON	Mini annuel : 1 500 € Maxi annuel : 7 000 €	du 01/04/2017 au 31/03/2018 reconductible 3 x 1 an	05/05/2017
2017.11	Fourniture de produits d'entretien - Accord cadre avec émission de BDC - Groupement de commandes	Lot 3 : Chimie de nettoyage et d'entretien	DESLANDES - 85403 LUCON	Mini annuel : 3 000 € Maxi annuel : 8 000 €	du 01/04/2017 au 31/03/2018 reconductible 3 x 1 an	05/05/2017
2017.11	Fourniture de produits d'entretien - Accord cadre avec émission de BDC - Groupement de commandes	Lot 2 : Savons mains sanitaires	GAMA 29 - 35771 VERN SUR SEICHE	Mini annuel : 1 000 € Maxi annuel : 5 000 €	du 01/04/2017 au 31/03/2018 reconductible 3 x 1 an	05/05/2017

2017.11	Fourniture de produits d'entretien - Accord cadre avec émission de BDC - Groupement de commandes	Lot 4 : Matériel de nettoyage et équipement	ORAPI HYGIENE - 69120 VAULX EN VELIN	Mini annuel : 500 € Maxi annuel : 5 000 €	du 01/04/2017 au 31/03/2018 reconductible 3 x 1 an	09/05/2017
2017.11	Fourniture de produits d'entretien - Accord cadre avec émission de BDC - Groupement de commandes	Lot 1 : Papier hygiénique et d'essuyage	ORAPI HYGIENE - 69120 VAULX EN VELIN	Mini annuel : 5 000 € Maxi annuel : 14 000 €	du 01/04/2017 au 31/03/2018 reconductible 3 x 1 an	09/05/2017
2017.14	Fourniture de matériels pour les salles municipales	Lot unique	ALTRAD DIFFUSION - 34510 FLORENSAC	32 179,68 €		31/05/2017
2017.18	Acquisition, fourniture et pose d'agrès et de matériels pour la salle de gymnastique de l'Etenduère	Lot 1 : Agrès	GYMNOVA - 13012 MARSEILLE	89 196,48 €		29/06/2017
2017.18	Acquisition, fourniture et pose d'agrès et de matériels pour la salle de gymnastique de l'Etenduère	Lot 2 : Tapis et matériels divers	GYMNOVA - 13012 MARSEILLE	58 657,01 €		29/06/2017
2017.30	Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides - Accord-cadre à bons de commande	Lot 2 : Fioul performanc e	HERBIDIS - 85500 LES HERBIERS	Sans mini annuel Maxi annuel : 7 000 €	du 01/01/2018 au 31/12/2018 reconductible 3 x 1 an	22/12/2017
2017.30	Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides - Accord-cadre à bons de commande	Lot 4 : Huiles pour moteurs	IGOL BRETAGNE ANJOU - 44140 LE BIGNON	Sans mini annuel Maxi annuel : 8 000 €	du 01/01/2018 au 31/12/2018 reconductible 3 x 1 an	22/12/2017

B) Marchés de 90 000,00 € HT à 208 999,99 € HT

N° du marché	Désignation du marché	Intitulé du lot	Nom et code postal de l'attributaire	Montant du marché HT	Durée du marché	Date de notification
2017.01	Acheminement et fourniture d'énergie électrique pour les ouvrages communaux ayant une	Lot unique	TOTAL ENERGIE GAZ - 92257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX	Estimation : 150 000 €	du 01/02/2017 au 31/01/2018	24/01/2017

	puissance souscrite supérieure à 36 KVA - Accord cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande					
2017.16	Fourniture de peinture et de petits matériels de peinture - Accord cadre avec émission de bons de commande	Lot 1 : Peinture	COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER - 49300 CHOLET	Mini annuel : 8 000 € Maxi annuel : 30 000 €	du 01/07/2017 au 30/06/2018 reconductible 2 x 1 an	21/06/2017
2017.28	Fourniture de signalisation verticale - Accord cadre avec émission de bons de commande - Groupement de commande	Lot unique	LACROIX SIGNALISATION - 44801 SAINT HERBLAIN	Mini annuel : 15 000 € Maxi annuel : 62 500 €	du 01/01/2018 au 31/12/2018 reconductible 1 x 1 an	11/12/2017
2017.30	Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides - Accord-cadre à bons de commande	Lot 3 : Gazoil non routier performanc e	CPO - 44000 NANTES	Mini annuel : 7 000 € Maxi annuel : 50 000 €	du 01/01/2018 au 31/12/2018 reconductible 3 x 1 an	22/12/2017

**C) Marchés à partir de
209 000,00 € HT**

N° du marché	Désignation du marché	Intitulé du lot	Nom et code postal de l'attributaire	Montant du marché HT	Durée du marché	Date de notification
2017.33	Acheminement et fourniture de gaz naturel - Groupement de commandes SYDEV	Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les PDL présentant une CAR inférieure à 300 MWh et supérieure à 300 MWh	SAS GAZ DE BORDEAUX - 33000 BORDEAUX	Sans mini ni maxi	du 01/01/2018 au 31/12/2020	12/07/2017
2017.34	Acheminement et fourniture électrique - Groupement de commandes SYDEV	Tarifs jaunes et verts + tarifs bleus bâtiments	SA EDF - 44000 NANTES	Sans mini ni maxi	du 01/01/2018 au 31/12/2020	12/07/2017

2017.30	Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides - Accord-cadre à bons de commande	Lot 1 - Essences pour moteurs (carburants)	HERBIDIS - 85500 LES HERBIERS	Mini annuel : 30 000 € Maxi annuel : 90 000 €	du 01/01/2018 au 31/12/2018 reconductible 3 x 1 an	22/12/2017

III. MARCHÉS DE SERVICES

A) Marchés de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

N° du marché	Désignation du marché	Intitulé du lot	Nom et code postal de l'attributaire	Montant du marché € HT	Durée du marché	Date de notification
2017.06	Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'économie d'énergie et de rafraichissement des locaux de l'espace Herbauges	Lot unique	ALLIANCE - 85000 LA ROCHE SUR YON	28 312,80 €		16/03/2017
2017.19	Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement urbain - Place du Marché - Rue de la Voûte - Rue du Marché	Lot unique	Sophie BLANCHET - 17000 LA ROCHELLE	Forfait provisoire de rémunération : 22 140 €		24/07/2017
2017.21	Réalisation du Plan de Prévention des Risques Psychosociaux - Groupement de commandes	Lot unique	ACCA ANVEOL - 69003 LYON	24 250,00 €		28/08/2017
2017.24	Gestion de l'informatique des écoles publiques - Accord-cadre avec émission de bons de commande	Lot unique	SIBAP - 85500 LES HERBIERS	Maxi annuel de 25 000 €	du 01/09/2017 au 31/08/2018	29/08/2017

2017.23	Mission de conseiller technique et animateur de l'AVAP - Accord-cadre avec émission de bons de commande	Lot unique	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE - 85140 ESSARTS EN BOCAGE	Mini annuel : 5 600 € Maxi annuel : 9 500 €	du 13/09/2017 au 12/09/2018 reconductible 3 x 1 an	05/09/2017
2017.26	Collecte et traitement de cartons et fermentiscibles - Accord cadre avec émission de bdc - Groupement de commandes	Lot 1 : Cartons	FERS - 49304 CHOLET Cedex	Maxi : 25 000 €	du 03/11/2017 au 31/12/2018	03/11/2017
2017.26	Collecte et traitement de cartons et fermentiscibles - Accord cadre avec émission de bdc - Groupement de commandes	Lot 2 : Fermentiscibles	FERS - 49304 CHOLET Cedex	Maxi : 25 000 €	du 03/11/2017 au 31/12/2018	03/11/2017

**B) Marchés de 90 000,00
€ HT à 208 999,99 € HT**

N° Marché	Désignation du marché	Intitulé du lot	Nom et code postal de l'attributaire	Montant du marché HT	Durée du marché	Notification réception
2017.03	Nettoyage manuel de l'espace urbain - Accord cadre avec émission de bons de commande	Lot unique	BOCAINSERT - 85500 LES HERBIERS	Mini annuel : 30 000 € Maxi annuel : 60 000 €	du 17/02/2017 au 16/02/2018 reconductible 2 x 1 an	17/02/2017
2017.13	Entretien des espaces verts - Accord-cadre avec émission de bons de commande	Lot 3 : Le Mont des Alouettes, Montassier, Oiselière, Primiètière, zone commerciale, La Verduze, Les Peux	BOCAINSERT - 85500 LES HERBIERS	Mini annuel : 30 000 € Maxi annuel : 90 000 €	du 19/05/2017 au 18/05/2018 reconductible 3 x 1 an	19/05/2017
2017.13	Entretien des espaces verts - Accord-cadre avec émission de bons de commande	Lot 4 : Les entrées de ville, La rocade	UTIL'85 - AREAMS - 85500 LES HERBIERS	Mini annuel : 16 000 € Maxi annuel : 45 000 €	du 19/05/2017 au 18/05/2018 reconductible 3 x 1 an	19/05/2017
2017.27	MOE pour la restructuration et l'extension d'un bâtiment au Centre Technique	Lot unique	Luc ROBIN - 85500 LES HERBIERS	Forfait provisoire de rémunération : 91 000 €		14/12/2017

	Municipal et Intercommunal					
C) <u>Marchés à partir de 209 000,00 € HT</u>						
N° Marché	Désignation du marché	Intitulé du lot	Nom et code postal de l'attributaire	Montant du marché HT	Durée du marché	Notification réception
2017.13	Entretien des espaces verts - Accord-cadre avec émission de bons de commande	Lot 1 : La Gare, Fauvette, Ardelay, La Roche Thémer, La Pellinière	UTIL'85 - AREAMS - 85500 LES HERBIERS	Mini annuel : 20 000 € Maxi annuel : 60 000 €	du 19/05/2017 au 18/052018 reconductible 3 x 1 an	19/05/2017
2017.13	Entretien des espaces verts - Accord-cadre avec émission de bons de commande	Lot 2 : Métairie, Antilles, Amiral, Gare Routière, salles de sports, Amiral	BOCAINSERT - 85500 LES HERBIERS	Mini annuel : 15 000 € Maxi annuel : 60 000 €	du 19/05/2017 au 18/052018 reconductible 3 x 1 an	19/05/2017
2017.13	Entretien des espaces verts - Accord-cadre avec émission de bons de commande	Lot 5 : Les bassins d'orage	BOCAINSERT - 85500 LES HERBIERS	Mini annuel : 20 000 € Maxi annuel : 60 000 €	du 19/05/2017 au 18/052018 reconductible 3 x 1 an	19/05/2017

➤ **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES A MME LE DEPUTE-MAIRE PAR DELIBERATION MODIFIEE DU 14 AVRIL 2014 (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT) :**

- Procédure adaptée / **Travaux d'aménagement de la Place du Marché, Rue de la Voûte, Rue du Marché :**
 - **Lot 1 « Métallerie / Bois » :** notifié le 23 février 2018 à la société BEMWOOD – 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES pour un montant de 37 995,00 € HT
- Procédure adaptée / **Acquisition de matériels et véhicules pour les services municipaux :**
 - **Lot 1 « Acquisition d'un tracteur de 65 cv à 75 cv pour l'entretien des terrains sportifs » :** notifié le 15 février 2018 à la société K2M – 49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET pour un montant de 41 900,00 € HT + 100 € TTC (Acquisition tracteur offre de base de 34 400,00 € HT + PSE « relevage avant » de 7 500,00 € HT + carte grise et plaques de 100,00 € TTC) + Variantes obligatoires : "Reprise n°1 – Tracteur New Holland" : moins-value de 10 000,00 € net + "Reprise n°2 – Débroussailleuse Fulgor" : moins-value de 7 000,00 € net + "Reprise n°3 – Débroussailleuse Ferri" : moins-value de 2 500,00 € net

- **Lot 2 « Acquisition d'une tondeuse avec un plateau recycler pour grands espaces »** : notifié le 19 février 2018 à la société ESPACE EMERAUDE – MOD 85 – 85504 LES HERBIERS Cedex pour un montant de 25 500,00 € HT (Acquisition tondeuse offre de base de 20 500,00 € HT + PSE 2 "cabine" de 5 000,00 € HT + carte grise et plaques offertes) + Variante obligatoire : "Reprise – Tondeuse Ferrari" : moins-value de 10 000,00 € net
 - **Lot 3 « Tondeuse hélicoïdale pour terrains sportifs »** : notifié le 20 février 2018 à la société SOLVERT – LABOR HAKO – 44800 SAINT HERBLAIN pour un montant de 36 428,00 € HT (Acquisition tondeuse offre de base + PSE "déport des rouleaux" 36 428,00 € HT) + Variantes obligatoires "Reprise n°1 – Regarnisseur Yvmo" : moins-value de 100,00 € net + "Reprise n°2 – Balayeuse Y110" : moins-value de 100,00 € net + "Reprise n°3 – Balayeuse Kersten" : moins-value de 200,00 € net + "Reprise n°4 – Défeutreuse Tondobalai" : moins-value de 100,00 € net
 - **Lot 4 - Acquisition d'une remorque plateau** : notifié le 5 février 2018 à la société ESPACE EMERAUDE – MOD 85 – 85504 LES HERBIERS Cedex pour un montant de 8 655,00 € HT (Acquisition remorque offre de base de 8655,00 € HT + carte grise et plaques de 100,00 € HT) + Variante obligatoire : "Reprise – Remorque plateau" : moins-value de 600,00 € net
 - **Lot 5 « Acquisition d'un fourgon aménagé – plateau / cabine »** : notifié le 19 février 2018 à la société ITAL AUTO 85 – 85000 MOUILLERON LE CAPTIF pour un montant de 40 904,13 € HT (Acquisition fourgon offre de base + carte grise et plaques de 39 987,46 € HT + PSE "boîte de vitesse robotisée" de 916,67 € HT) + Variante obligatoire "Reprise – Master châssis" : moins-value de 3 200,00 € net
 - **Lot 6 « Acquisition de deux citadines 5 portes (occasion) »** : notifié le 19 février 2018 à la société ITAL AUTO 85 – 85000 MOUILLERON LE CAPTIF pour un montant de 15 878,86 € HT (Acquisition deux citadines citadine n° 1 : offre de base de 7 740,67 € HT + carte grise et plaques de 198,76 € HT + citadine n° 2 : offre de base de 7 740,67 € HT + carte grise et plaques de 198,76 € HT) + Variantes obligatoires "Reprise n°1 – Fiat Scudo" : moins-value de 1 500,00 € net" + "Reprise n°2 – Renault Clio 2" : moins-value de 1 000,00 € net)
 - **Lot 7 « Acquisition d'un petit utilitaire tôle »** : notifié le 19 février 2018 à la société ITAL AUTO 85 – 85000 MOUILLERON LE CAPTIF pour un montant de 11 296,13 € HT (offre de base + carte grise et plaques)
- Procédure adaptée / **Fourniture et transport de matériaux de voirie - Accord-cadre à bons de commande** :
- **Lot 1 « Granulat »** : notifié le 15 mars 2018 à Carrières MOUSSET – 85140 ESSARTS EN BOCAGE pour un montant minimum annuel de 20 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 55 000,00 € HT
 - **Lot 2 « Enrobé »** : notifié le 15 mars 2018 à COLAS CENTRE OUEST SAS – 85200 FONTENAY LE COMTE pour un montant minimum annuel de 5 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 15 000,00 € HT

Déclaration d'Intention d'Aliéner – non exercice du droit de préemption :

29/12/2017	6 rue de la Guerche	C 2329	570 m²
29/12/2017	46 rue Nationale	C 1569 et 4286	228 m²
02/01/2018	22 rue du Clos de la Fontaine	H 2797	574

04/01/2018	49 rue Claude Debussy	AW 174	808
04/01/2018	18 Grande rue Saint Blaise	AD 194	330
04/01/2018	Rue du Champ de Foire	AD 59	143
04/01/2018	11 rue du 08 mai 1945	AE 266	815
04/01/2018	Les Aires	B 2263p	647
04/01/2018	1 bis rue de verdun	AL	744
17/01/2018	28 Avenue Georges Clémenceau	H 1409 et 2944	907
10/01/2018	20 rue Louis Lumière	AT 66	659
16/01/2018	19 Avenue des Sables	AI 63, 347, 349	833
16/01/2018	La Noue lot n°17	P 1963	603
16/01/2018	40 Place de la Mairie	C 5239 (ex: 1633p)	170
16/01/2018	La Noue lot n°11	P1939 et 1957	532
16/01/2018	La Noue lot n°2	P 1945	581
16/01/2018	La Noue lot n°15	P 1961	562
12/01/2018	24 rue Duguay Trouin	AI 193	417
12/01/2018	12 bis rue des Tilleuls	XD 232	386
19/01/2018	28 rue Monseigneur Massé	H 1047, 2292 et 3001	266
22/01/2018	19 rue du Petit Pruneau	AP 181, 482	770
22/01/2018	la Noue lot n°19	P 1965	397
23/01/2018	1 bis Avenue des Sables	AX 347, 348	4985
24/01/2018	22 Allée de la Motte	AX 376	295
24/01/2018	15 rue du Fief du Prieur	C 3361	653
31/01/2018	Lotissement les Résidences du Chêne Vert, Lot n°16	ZI 292, 313	271
31/01/2018	Lotissement les Résidences du Chêne Vert, Lot n°17	ZI 293, 314	273
31/01/2018	14 rue de Surmaine	AL 131, 188	768
02/02/2018	9 rue du Donjon	H 1112, 1114, 1115, 1116, 1119, 1241	298
02/02/2018	84 rue Nationale	C 4488, 4490, 5160	398
07/02/2018	15 rue des Roitelets	AH 433	805
05/02/2018	Rue des Vendangeurs	C 5152	1300
08/02/2018	9 rue des Vendangeurs	C 2852	575
08/02/2018	6 rue de Saumur	AD 325	150
19/02/2018	52 rue du Pont de la Ville	AK 165 et 166	355
21/02/2018	La Noue lot 21	P 1967	397
21/02/2018	29 Avenue Rondeau	C 1509	421
21/02/2018	44 rue de Beaurepaire	AC 233, 366, 368, 370, 699, 702	511
21/02/2018	La Rivière	H 3074	981
23/02/2018	17 rue de la Chapelle	C 2973, 2974, 2980	1326
23/02/2018	2 rue de la Fontaine	H 2664	541
23/02/2018	67 route de Cholet	R 2378	368
27/02/2018	33 rue du Grouteau	C 2669	952

Culture

1. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau complexe cinématographique aux Herbiers – Autorisation de signature
2. Projet d'implantation d'un complexe cinématographique sur la zone de la Tibourgère : convention de mutualisation de parking
3. Autorisation de dépôt d'un dossier auprès de la commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) – Autorisation de signature

Le secrétaire de séance,
Laurence MARTINEAU

